

BMG Gold BullionFund

États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

TABLE DES MATIÈRES

États résumés de la situation financière	3
États résumés du résultat global	4
États résumés de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableaux résumés des flux de trésorerie	5
Inventaire du portefeuille	6
Notes complémentaires aux états financiers résumés	6

ÉTATS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013

(non audité)

	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
	\$	\$	\$
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie	739 478	335 306	803 136
Placements en lingots d'or [Coût moyen : 111 885 798 \$; décembre 2013 : 121 621 509 \$; janvier 2013 : 133 062 234 \$]	111 324 858	110 318 109	157 058 007
Débiteurs	–	197 000	–
Souscriptions à recevoir	28 623	52 334	281 116
Montants à recevoir du gestionnaire (note 4)	88 921	19 027	1 194
Total de l'actif	112 181 880	110 921 776	158 143 453
PASSIFS			
Passifs courants			
Frais de gestion à payer	212 191	223 441	312 380
Rachats à payer	120 095	252 886	60 484
Créditeurs et charges à payer	157 374	85 420	367 336
Total du passif, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	489 660	561 747	740 200
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	111 692 220	110 360 029	157 403 253
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)			
Catégorie A	93 864 279	92 288 730	132 887 184
Catégorie C3	759 468	–	–
Catégorie F	3 810 418	5 832 167	10 164 022
Catégorie G1	2 934 747	3 299 631	5 410 986
Catégorie G5	53 060	49 016	65 296
Catégorie G9	6 664 326	5 391 548	1 988 033
Catégorie G15	1 119	8 321	10 876
Catégorie I	2 113 095	1 883 132	1 700 800
Catégorie S1	1 365 064	1 460 359	3 629 254
Catégorie S2	126 644	147 125	1 546 802
	111 692 220	110 360 029	157 403 253

La valeur liquidative par part est indiquée à la note 3.

Se reporter aux notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de Bullion Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG Gold BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Hema Anganu
Administrateur

ÉTATS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audité)

	2014 \$	2013 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Variation nette du gain (perte) non réalisé des placements en lingots d'or	10 742 460	(37 627 122)
Gain net réalisé sur les placements en lingots d'or	(96 711)	933 411
Gain (perte) de change	(2 620)	52 584
Frais de rachat anticipé	486	2 186
Autres	1 812	10 094
Total des revenus (pertes) de placements	10 645 427	(36 628 847)
CHARGES		
Frais de gestion (note 5)	1 220 584	1 480 369
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	202 061	173 144
Frais d'entreposage des lingots	87 765	103 786
Taxe sur les services	194 920	207 392
Autres frais d'administration	23 180	29 180
Frais juridiques	3 596	-
Honoraires d'audit	12 080	22 375
Droits de dépôt	30 880	18 075
Charges du comité d'examen indépendant	1 030	535
Intérêts et frais bancaires	66	395
Total des charges	1 776 162	2 035 251
Frais pris en charge par le gestionnaire	(88 921)	(11 885)
Total des charges après la prise en charge	1 687 241	2 023 366
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 958 186	(38 652 213)
Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	7 317 019	(32 912 598)
Catégorie C3	(61 751)	-
Catégorie F	636 780	(2 203 787)
Catégorie G1	288 148	(1 373 570)
Catégorie G5	4 044	(16 379)
Catégorie G9	445 382	(799 189)
Catégorie G15	547	(2 653)
Catégorie I	182 963	(667 503)
Catégorie S1	132 115	(621 236)
Catégorie S2	12 939	(55 298)
	8 958 186	(38 652 213)

Se reporter aux notes ci-jointes.

ÉTATS RÉSUMÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin
(non audité)

	2014 \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période	110 360 029	157 403 253
Émission de parts rachetables	8 311 657	16 100 995
Rachat de parts rachetables	(15 937 652)	(21 427 135)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 958 186	(38 652 213)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de la période	111 692 220	113 424 900

Se reporter aux notes ci-jointes.

TABLEAUX RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin
(non audité)

	2014 \$	2013 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 958 186	(38 652 213)
Ajustement visant à rapprocher l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des (utilisés par les) activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'or	(1 647 998)	(6 337 000)
Produit de la vente de placements en lingots d'or	11 286 998	13 247 001
Gain (perte) net réalisé sur les placements en lingots d'or	96 711	(933 411)
Variation nette du gain (perte) non réalisé des placements en lingots d'or	(10 742 460)	37 627 122
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation (diminution) des débiteurs	197 000	-
Augmentation (diminution) des montants à recevoir du gestionnaire	(69 894)	(10 691)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	(11 250)	(86 524)
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	71 954	(251 543)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	8 139 247	4 602 741
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	8 311 657	16 100 995
Diminution des souscriptions à recevoir	23 711	90 313
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(15 937 652)	(21 427 135)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(132 791)	347 995
Sorties nettes liées aux activités de financement	(7 735 075)	(4 887 832)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période	404 172	(285 091)
Trésorerie, au début de la période	335 306	803 136
Trésorerie, à la fin de la période	739 478	518 045

Se reporter aux notes ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2014

(non audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	78 949,881	529,295	79 479,176	111 885 798	111 324 858	99,34
Trésorerie				741 367	739 478	0,66
Total des placements				112 627 165	112 064 336	100,00

Les actifs du Fonds sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en métaux précieux du Fonds sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

(non auditées)

1. Constitution du Fonds

Le BMG Gold BullionFund (le « Fonds ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 4 septembre 2009, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds est le 280-60 Renfrew Drive, Markham, ON, L3R 0E1. Bullion Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds. Le Fonds offre dix catégories de parts.

Les états financiers se rapportent aux parts des catégories A, C3, F, G1, G5, G9, G15, I, S1 et S2. Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	4 septembre 2009	Catégorie G9	10 juin 2010
Catégorie C3	12 mars 2014	Catégorie G15	13 mai 2011
Catégorie F	18 janvier 2010	Catégorie I	5 septembre 2012
Catégorie G1	31 août 2010	Catégorie S1	9 novembre 2010
Catégorie G5	6 octobre 2011	Catégorie S2	9 novembre 2010

Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds investit seulement dans des lingots d'or. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'or aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sécuritaire, pratique et peu coûteux assorti d'un risque modéré. La stratégie de placement fixe du Fonds évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation et adoption des IFRS

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Auparavant, le Fonds préparait ses états financiers intermédiaires et annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis à la Partie V du *Manuel de l'ICCA* (les PCGR canadiens). Comme il s'agit des premiers états financiers IFRS du Fonds, ils ont été préparés en suivant les directives de la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34) et d'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1). Ils ont été préparés selon les principes comptables qui, de l'avis du Fonds, seront en vigueur au 31 décembre 2014 et pour l'exercice se clôturant à cette date. Ces états financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas toutes les informations qu'une entité est tenue de présenter dans ses états financiers annuels complets. L'incidence sur les états de la situation financière, du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du passage des PCGR canadiens aux IFRS est présentée à la note 10.

Le 14 août 2014, le Conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers intermédiaires non audités pour le semestre clos le 30 juin 2014.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Instruments financiers

(a) Classement

Le Fonds classe ses placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette catégorie se subdivise en deux : d'une part, les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction et d'autre part, les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

i) *Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Un actif financier ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

ii) *Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale sont des instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, mais qui sont gérés et leur performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée du Fonds.

Le Fonds classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots d'or dans les catégories suivantes.

- Actifs financiers au coût amorti et désignés comme prêts et créances : trésorerie, débiteurs, montants à recevoir du gestionnaire et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créditeurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

(b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'or sont comptabilisés à la date de l'opération, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre les placements. Dans le cas des actifs financiers acquis, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, tandis que pour les passifs financiers, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements en lingots d'or ont expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds. Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés tant que l'une des parties ne s'est pas acquittée de son obligation.

Les profits et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'or sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Le coût des placements en lingots d'or est déterminé selon la méthode du coût moyen.

(c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

(d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds a accès à cette date.

La juste valeur des lingots d'or est établie au moyen du cours fixe de l'après-midi (« London PM Fix ») de Londres, lorsque la Bourse de Londres est ouverte. Il s'agit d'un cours de référence reconnu à l'échelle internationale et fixé par la London Bullion Market Association. Les cours de l'or sont généralement fixés deux fois par jour, chaque cours étant distingué par les suffixes AM (avant-midi) et PM (après-midi). Les cours de clôture du COMEX sont utilisés lorsque la Bourse de Londres est fermée. L'écart entre ce montant et le coût moyen est présenté au poste Variation nette du profit (de la perte) latents sur les placements en lingots.

La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation pertinente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

(e) Classement des évaluations de la juste valeur

IFRS 13 exige que le Fonds classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Cours non ajustés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots d'or est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les revenus, les charges ainsi que les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont imputés à chacune des catégories du Fonds, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date d'évaluation. Les profits et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds évalue à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalué au coût amorti s'est déprécié. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre le coût amorti de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes de valeur sur les actifs évalués au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie de parts du Fonds qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond à l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les présents états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. On calcule la valeur liquidative par part d'une catégorie en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

Impôt sur le revenu

Le Fonds est une fiducie de fonds commun de placement au sens où l'entend la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Comme le Fonds ne comptabilise pas d'impôt en résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été présentée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le Conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le Conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds confère à son porteur un droit de vote lors de toute assemblée des porteurs de parts du Fonds. Chaque part d'une catégorie du Fonds confère aussi à son porteur le droit de participer également à toute distribution venant du Fonds, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds sont entièrement libérées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds.

Opérations sur les capitaux propres pour les semestres clos les 30 juin

	Catégorie A		Catégorie C3	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de la période	21 089 045	22 643 692	–	–
Parts émises	1 113 508	1 618 729	82 843	–
Parts rachetées	(2 339 345)	(2 412 320)	–	–
Solde à la clôture de la période	19 863 208	21 850 101	82 843	–
Nombre moyen de parts en circulation	20 688 672	22 349 522	76 745	–

	Catégorie F		Catégorie G1	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de la période	1 183 930	1 556 336	358 522	438 717
Parts émises	94 719	276 232	11 502	71 860
Parts rachetées	(565 962)	(559 135)	(74 709)	(112 149)
Solde à la clôture de la période	712 687	1 273 433	295 315	398 428
Nombre moyen de parts en circulation	868 292	1 427 093	311 668	458 887

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

	Catégorie G5		Catégorie G9	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de la période	6 639	6 639	556 044	154 734
Parts émises	–	–	107 021	242 253
Parts rachetées	–	–	(29 869)	(11 885)
Solde à la clôture de la période	6 639	6 639	633 196	385 102
Nombre moyen de parts en circulation	6 639	6 639	586 965	202 916

	Catégorie G15		Catégorie I	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de la période	968	968	246 959	171 498
Parts émises	119	–	36 610	213 204
Parts rachetées	(968)	–	(30 807)	(116 048)
Solde à la clôture de la période	119	968	252 762	268 654
Nombre moyen de parts en circulation	180	968	255 227	255 839

	Catégorie S1		Catégorie S2	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de la période	178 190	336 896	17 833	141 884
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	(25 126)	(112 650)	(3 625)	(121 445)
Solde à la clôture de la période	153 064	224 246	14 208	20 439
Nombre moyen de parts en circulation	162 737	239 581	15 020	45 218

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
Pour le semestre clos le 30 juin 2014

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetable, au début de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	92 288 730	5 414 921	(11 156 391)	7 317 019	93 864 279	4,73	0,35
Catégorie C3	–	821 219	–	(61 751)	759 468	9,17	(0,80)
Catégorie F	5 832 167	515 962	(3 174 491)	636 780	3 810 418	5,35	0,73
Catégorie G1	3 299 631	115 426	(768 458)	288 148	2 934 747	9,94	0,92
Catégorie G5	49 016	–	–	4 044	53 060	7,99	0,61
Catégorie G9	5 391 548	1 138 042	(310 646)	445 382	6 664 326	10,52	0,76
Catégorie G15	8 321	1 087	(8 836)	547	1 119	9,40	3,04
Catégorie I	1 883 132	305 000	(258 000)	182 963	2 113 095	8,36	0,72
Catégorie S1	1 460 359	–	(227 410)	132 115	1 365 064	8,92	0,81
Catégorie S2	147 125	–	(33 420)	12 939	126 644	8,91	0,86
Total	110 360 029	8 311 657	(15 937 652)	8 958 186	111 692 220	s.o.	s.o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

Pour le semestre clos le 30 juin 2013

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période	Souscriptions	Rachats	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	132 887 184	8 820 567	(13 067 922)	(32 912 598)	95 727 231	4,38	(1,47)
Catégorie F	10 164 022	1 720 060	(3 435 976)	(2 203 787)	6 244 319	4,90	(1,54)
Catégorie G1	5 410 986	825 789	(1 191 274)	(1 373 570)	3 671 931	9,22	(2,99)
Catégorie G5	65 296	–	–	(16 379)	48 917	7,37	(2,47)
Catégorie G9	1 988 033	2 670 579	(143 426)	(799 189)	3 715 997	9,65	(3,94)
Catégorie G15	10 876	–	–	(2 653)	8 223	8,49	(2,74)
Catégorie I	1 700 800	2 064 000	(1 078 000)	(667 503)	2 019 297	7,52	(2,61)
Catégorie S1	3 629 254	–	(1 186 601)	(621 236)	1 821 417	8,12	(2,59)
Catégorie S2	1 546 802	–	(1 323 936)	(55 298)	167 568	8,20	(1,22)
Total	157 403 253	16 100 995	(21 427 135)	(38 652 213)	113 424 900	s.o.	s.o.

4. Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable des activités quotidiennes du Fonds. Il fournit ou fait fournir tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds. Pour ces services, le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net moyen quotidien du Fonds.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie G9	1,25 %
Catégorie C3	0,75 %	Catégorie G15	0,50 %
Catégorie F	1,25 %	Catégorie I	négociables
Catégorie G1	2,25 %	Catégorie S1	0,45 %
Catégorie G5	1,75 %	Catégorie S2	0,95 %

Pour le semestre clos le 30 juin 2014, le Fonds a versé des frais de gestion de 1 220 584 \$ [1 480 369 \$ en 2013].

Au cours du semestre clos le 30 juin 2014, le gestionnaire a pris en charge des charges d'exploitation du Fonds de 88 921 \$ (11 885 \$ en 2013). Le gestionnaire a le pouvoir discrétionnaire de réduire les charges, et il peut revenir sur cette décision à tout moment.

Parts détenues par une entité apparentée

Le gestionnaire détenait des parts des catégories suivantes au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 :

	2014	2013
Catégorie A	51 062	51 062
Catégorie G15	119	–

Au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013, le BMG Gold Advantage Return BullionFund détenait des parts de la catégorie suivante :

	2014	2013
Catégorie I	252 762	246 959

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts de catégories A, G ou S du Fonds. La commission de vente correspond à un pourcentage maximal du montant net investi, soit 5,26 % pour les parts de catégories A et G, et 5,82 % pour les parts de catégorie S. La commission de vente n'est négociable que pour les parts de catégories A et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds.

Pour le premier semestre de 2014, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 505 690 \$ (627 144 \$ en 2013).

6. Reports de pertes fiscales

Le Fonds dispose de reports de pertes autres qu'en capital d'environ 12 162 000 \$ (8 659 000 \$ en 2013) qu'il pourra utiliser pour réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Les pertes autres qu'en capital expirent durant les années d'imposition closes les 31 décembre :

Année	\$
2029	3 000
2030	1 518 000
2031	2 223 000
2032	3 540 000
2033	3 290 000
2034	1 588 000

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du gestionnaire et des placements en lingots d'or. La trésorerie et les placements en lingots d'or du Fonds sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots d'or ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le cours de l'or varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds n'accorde aucun crédit-bail en or, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'or. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2014, l'incidence sur l'actif net du Fonds d'une augmentation, ou d'une diminution, de 5 % du prix des lingots d'or, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 5 566 243 \$ (5 515 905 \$ au 31 décembre 2013) ou de 5 % (5 % au 31 décembre 2013).

Les résultats réels varient en fonction de la quantité d'or détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 30 juin 2014, le Fonds n'avait pas de placements importants dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Chaque jour, le Fonds est susceptible de recevoir des demandes de rachat de parts à régler au comptant. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'or sont facilement convertis en trésorerie. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Risque de change

Les lingots d'or sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds est assujéti au risque de change. Le Fonds ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds quotidiennement et il achète des lingots d'or seulement lorsqu'un surplus de liquidités est disponible. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds.

Au 30 juin 2014, 99,8 % (100,2 % au 31 décembre 2013) de l'actif net du Fonds était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué respectivement d'environ 1 114 713 \$ (1 105 622 \$ au 31 décembre 2013).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

Risque de change

30 juin 2014

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	161 668	577 810	739 478
Placements en lingots d'or	111 324 858	–	111 324 858
Autres actifs nets	(15 267)	(356 849)	(372 116)
Actif net	111 471 259	220 961	111 692 220
Pourcentage	99,8 %	0,2 %	100,0 %

31 décembre 2013

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	261 303	74 003	335 306
Placements en lingots d'or	110 318 109	–	110 318 109
Autres actifs nets	(17 258)	(276 128)	(293 386)
Actif net	110 562 154	(202 125)	110 360 029
Pourcentage	100,2 %	0,2 %	100,0 %

1^{er} janvier 2013

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	430 849	372 287	803 136
Placements en lingots d'or	157 058 007	–	157 058 007
Autres actifs nets	(25 239)	(432 651)	(457 890)
Actif net	157 463 617	(60 364)	157 403 253
Pourcentage	100,0 %	0,0 %	100,0 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir du gestionnaire, des souscriptions à recevoir, des créditeurs et charges à payer, des rachats et des frais de gestion à payer de même que l'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant la période close le 30 juin 2014 et l'exercice clos le décembre 2013. De plus, aucun placement ni aucune opération n'était classé de niveau 3 pendant la période close le 30 juin 2014 et l'exercice clos le décembre 2013.

10. Transition aux IFRS

L'incidence sur le Fonds de la transition aux IFRS se résume comme suit :

Choix à la transition

La seule exemption volontaire adoptée par le Fonds a été l'option de désigner un actif financier ou un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») dans le cadre de la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés à la JVRN lors du passage aux IFRS étaient auparavant comptabilisés à leur juste valeur selon les PCGR, comme l'exige la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

Selon les PCGR canadiens, le Fonds n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. En vertu de l'IAS 1 des IFRS, un jeu complet d'états financiers comprend, et ce, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et de la période comparative.

Réévaluation des placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

Auparavant, selon les PCGR du Canada, la juste valeur des placements en lingots d'or du Fonds était établie en fonction du cours fixe de l'après-midi (London PM Fix) de Londres. En vertu des IFRS, le gestionnaire a conclu que les mesures qui permettaient auparavant d'établir la juste valeur étaient représentatives et qu'elles seraient utilisées dans la détermination de la juste valeur des placements en lingots. Par conséquent, le montant cumulé des ajustements à la valeur comptables de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables était de zéro au 1^{er} janvier 2013.

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Selon les PCGR canadiens, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, l'IAS 32 exige que les parts assorties d'une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 qui permet le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Le passage aux IFRS n'a donné lieu à aucun changement de l'actif net du Fonds présenté dans le passé. Les parts rachetables du Fonds sont des instruments remboursables au gré du porteur et doivent être présentées comme des instruments de capitaux propres ou des éléments de passif, en fonction de certains critères des IFRS.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

(non auditées)

Au 1^{er} janvier 2013 et tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de la période close le 30 juin 2014, les parts rachetables du Fonds ne correspondaient pas aux critères de classement des instruments de capitaux propre. Elles ont donc été présentées comme des éléments de passif dans l'état de la situation financière.

Les IFRS exigent la présentation d'un tableau des flux de trésorerie, y compris les données comparatives de 2013. Le Fonds ne présentait auparavant pas ce tableau, comme le permettaient les PCGR du Canada. De plus, certains autres tableaux ont changé de nom :

PCGR du Canada

États de l'actif net

États des résultats

États de l'évolution de l'actif net

État du portefeuille de placements

IFRS

États de la situation financière

États du résultat global

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Inventaire du portefeuille

11. Événement postérieur à la date de clôture

Sous réserve de la réglementation applicable et de l'approbation des porteurs de parts, le BMG Gold Advantage Return BullionFund, un fonds d'investissement géré par le gestionnaire, sera fusionné au Fonds le 26 août 2014 ou vers cette date.

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, Bullion Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, Bullion Management Services Inc., Bullion Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., Bullion Management Group (Asia) Limited et Bullion Custodial Services Inc., et sa filiale en propriété exclusive, International Bullion Sales Corporation (désignées collectivement par le nom « BMG »).

www.bmgbullion.com

Siège social:

Bullion Management Group Inc.
60 Renfrew Drive, Suit 280
Markham (Ontario) L3R 0E1
Canada

Tél : 905.474.1001 / 888.474.1001
www.bmgbullion.com
info@bmgbullion.com



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de Bullion Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en œuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information.

BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC et BMG Gold Advantage Return BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »).

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC et BMG Gold BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

